

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 159

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Convention de location entre l'association Le Foresta et le Département portant sur des biens sis dans un ensemble immobilier dénommé Tour Maguit, situé 3 bis avenue des Bastides, Le Grand Puits Est aux Pennes Mirabeau (13170)

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine
1 31 07**

PRESENTATION

Le Département est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé Tour Maguit et situé au 3 bis avenue des Bastides, Le Grand Puits Est, 13170 Les Pennes Mirabeau.
Au sein de cet ensemble immobilier, un bâtiment est actuellement vacant.

L'association Le Foresta entend prendre en location ce bâtiment et des dépendances afin d'y installer le service d'accueil de jour « Tendre la main » accueillant des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Il est précisé que les biens, objet de la demande de location de l'association Le Foresta, avaient été précédemment affectés à l'association Entraide Solidarité 13 pour l'accueil d'un Espace Séniors et qu'ils ont fait l'objet d'une désaffectation suivant la délibération n°118 du 31 mars 2017. Dans ce contexte, il convient de confirmer la désaffectation constatée par la délibération précitée et de prononcer le déclassement des biens concernés.

OBJET

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre le projet de convention de location ci-joint à intervenir entre l'association Le Foresta et le Département pour les biens situés Tour Maguit, 3 Chemin du Grand Puits aux Pennes Mirabeau (13170).

Les conditions principales de la convention de location sont les suivantes :

- Les biens donnés en location sont constitués d'un bâtiment de 360 m², d'un espace vert (dit jardin pédagogique) d'environ 248 m², d'un terrain (dénommé jeu de boules) d'une superficie de 165 m² et d'un espace de stationnement de 286 m².
- La convention est consentie pour une durée de six (6) ans ferme renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Elle est résiliable par le preneur à chaque échéance annuelle suivant un préavis de six mois et par le Département au terme de la période ferme suivant les mêmes conditions.
- Le loyer annuel correspondant est de quinze mille euros (15 000 €), révisable annuellement selon les variations de l'indice de référence des loyers (IRL).
- Le preneur aura à sa charge les prestations accessoires (fluides), les réparations locatives ainsi que l'ensemble des vérifications périodiques réglementaires, des contrats d'exploitation et de maintenance des équipements et installations (système de sécurité incendie, alarme intrusion ...).

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer la désaffectation des biens, objet de la présente location, sis Tour Maguit au 3 bis avenue des Bastides, Le Grand Puits Est, 13170 Les Pennes Mirabeau, constatée par la délibération n°118 du 31 mars 2017 et prononcer le déclassement desdits biens ;

- approuver les termes de la convention de location à intervenir entre l'association Le Foresta et le Département ;

La recette correspondant au loyer annuel d'un montant de 15 000 euros sera versée au chapitre 75 du budget départemental.

- m'autoriser à signer cette convention, dont le projet est joint au présent rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL